

**ASSOCIATION OSEO-VAUD  
VEVEY**

**R A P P O R T**

de l'Organe de révision sur le contrôle ordinaire  
à l'Assemblée générale des Membres

---

**Exercice 2025**

Lausanne, le 13 mars 2026

## **R A P P O R T**

de l'Organe de révision sur le contrôle ordinaire à  
l'Assemblée générale des Membres de  
**l'ASSOCIATION OSEO-VAUD – Vevey**

---

### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION OSEO-VAUD**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation du capital ainsi que l'annexe pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Conformément à la Swiss-GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'Organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP-RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### ***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels***

Le Comité de l'Association est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP-RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'Association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste

### **Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'Association à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Comité, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de l'Association.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 13 mars 2026  
LBO/FTS/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire

  
Laurent BORGEAUD  
Expert-réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable

  
Frédéric TSCHUMY  
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels

## BILAN

Au 31 décembre

	notes	2025 (en CHF)	2024 (en CHF)
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
<i>Liquidités</i>		5'460'202	4'513'210
<i>Créances résultant de livraisons et de prestations</i>		741'925	726'895
Envers des tiers		512'960	359'935
Envers des institutions publiques		228'965	366'959
<i>Autres créances à court terme</i>		0	0
<i>Actifs de régularisation</i>		503'888	601'046
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>6'706'015</b>	<b>5'841'150</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
<i>Immobilisations financières</i>	2.2	363'159	360'208
Garantie de loyer		363'159	360'208
<i>Participations</i>	2.2	10'200	10'200
<i>Immobilisations corporelles</i>	2.1	26'004	35'575
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>399'363</b>	<b>405'982</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7'105'378</b>	<b>6'247'133</b>

## BILAN

Au 31 décembre

	notes	2025 (en CHF)	2024 (en CHF)
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>			
<i>Dettes résultant de livraisons et de prestations</i>		603'662	798'287
Envers des tiers		259'792	597'270
Envers des institutions publiques		343'869	201'018
<i>Autres dettes à court terme</i>		64'874	60'844
<i>Passifs de régularisation</i>		3'854'152	2'900'101
<b>TOTAL DES CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>		<b>4'522'687</b>	<b>3'759'232</b>
<b>CAPITAL DES FONDS</b>			
	2.3		
<i>Fonds étrangers d'égalisation</i>		756'457	748'565
<b>TOTAL DU CAPITAL DES FONDS</b>		<b>756'457</b>	<b>748'565</b>
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>			
	2.4		
Capital social		228'590	228'590
Fonds liés		1'486'951	1'475'690
Bénéfice / perte reportée		35'056	31'082
Résultat de l'exercice		75'637	3'974
<b>TOTAL DU CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>		<b>1'826'234</b>	<b>1'739'336</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>7'105'378</b>	<b>6'247'133</b>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre

	notes	2025 (en CHF)	2024 (en CHF)
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	2.5	<b>19'812'664</b>	<b>18'924'928</b>
Contributions du secteur public		18'357'974	17'261'260
Produits des livraisons et prestations		1'454'690	1'663'668
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	2.7	<b>(19'739'723)</b>	<b>(18'522'106)</b>
Frais de personnel	2.6	(16'142'519)	(14'841'677)
Frais de locaux		(1'727'128)	(1'702'976)
Charges des activités		(1'139'397)	(1'272'898)
Frais de véhicules		0	0
Assurances choses, droits et taxes		0	0
Charges d'administration et d'informatique		(662'587)	(630'193)
Frais de publicité et de représentation		0	0
Autres charges d'exploitation		(68'092)	(74'362)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (EBITDA)</b>		<b>72'941</b>	<b>402'821</b>
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		<b>(213'549)</b>	<b>(527'101)</b>
Amortissements		(213'549)	(527'101)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(140'608)</b>	<b>(124'280)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ET HORS EXPLOITATION</b>	2.8	<b>216'245</b>	<b>128'254</b>
Produits et charges exceptionnels	19	216'245	128'254
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>75'637</b>	<b>3'974</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre	2025 (en CHF)	2024 (en CHF)
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>75'637</b>	<b>3'974</b>
Amortissements	213'549	527'101
Variation des débiteurs	(15'030)	80'577
Variation des actifs transitoires	97'158	52'979
Variation des créanciers	(190'596)	(397'601)
Variation des passifs transitoires	954'051	2'525'255
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	<b>1'134'769</b>	<b>2'792'287</b>
Investissements dans les immobilisations corporelles	(203'978)	(513'086)
Investissements dans les immobilisations financières	(2'951)	24'533
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>(206'930)</b>	<b>(488'553)</b>
Variation des fonds étrangers d'égalisation	7'892	3'386
Variation des fonds étrangers de roulement	0	0
Variation des fonds étrangers affectés	0	0
Variation des fonds libres	11'261	(415'073)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>19'153</b>	<b>(411'687)</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>946'992</b>	<b>1'892'047</b>
<b>MONTANT DE LA TRESORERIE AU DEBUT DE LA PERIODE</b>	<b>4'513'210</b>	<b>2'621'163</b>
Variation totale de la trésorerie	946'992	1'892'047
<b>MONTANT DE LA TRESORERIE A LA FIN DE LA PERIODE</b>	<b>5'460'202</b>	<b>4'513'210</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET AFFECTES

	<i>Etat au</i> <b>31.12.2023</b>	Décision AG 2024	Dotation	Utilisation	Résultat de l'exercice	<i>Etat au</i> <b>31.12.2024</b>	Décision AG 2025	Dotation	Utilisation	Transfert	Résultat de l'exercice	<i>Etat au</i> <b>31.12.2025</b>
	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)
<b>Capital des fonds</b>												
Fonds affectés INIZIO DGEJ	8'429		3'386	-	-	11'815		7'892	-	-	-	19'707
Fonds affectés DIRIS	736'750		-	-	-	736'750		-	-	-	-	736'750
<b>Capital des fonds</b>	<b>745'179</b>		<b>3'386</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>748'565</b>		<b>7'892</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>756'457</b>
<b>Capital de l'organisation</b>												
Capital propre	228'590		-		-	228'590						228'590
Résultat reporté	8'958	22'124			-	31'082	3'974					35'056
Résultat de l'exercice	22'124	-22'124			3'974	3'974	-3'974				75'637	75'636
Capital lié												
<i>Fonds libres des programmes</i>	100'000	-	204'409		-	304'409		236'096				540'505
<i>Fonds libres Projets en cours</i>	150'000	-			-	150'000	-	-	-32'929	-	-	117'071
<i>Fonds libres Intégration</i>	25'000	-			-	25'000	-	-	-	-	-	25'000
<i>Fonds libres Plan social OSEO</i>	300'000	-			-	300'000	-	-	-	-	-	300'000
<i>Fonds libres Oser Jouer</i>	68'491		106'599	-113'360		61'730	-	60'610	-122'341	-	-	-
<i>Fonds affectés attribution OAI</i>	1'247'273		76'528	-689'250		634'551		180'438	-310'614			504'375
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>2'150'435</b>	<b>0</b>	<b>387'537</b>	<b>-802'609</b>	<b>3'974</b>	<b>1'739'336</b>	<b>-</b>	<b>477'144</b>	<b>-465'883</b>	<b>-</b>	<b>75'637</b>	<b>1'826'234</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre

2025

(en CHF)

2024

(en CHF)

### 1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

L'OSEO-Vaud applique les recommandations SWISS GAAP RPC 21 relatives à la présentation des comptes. Le présent document restitue une image fidèle, c'est-à-dire conforme aux conditions réelles, du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view), respectant ainsi les directives de la Fondation ZEW0 (service spécialisé suisse des institutions publiques collectant des dons).

### 2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

#### Bilan

##### 2.1 Immobilisations corporelles

Selon les directives ou accords financiers des subventionneurs (DGEM/DIRIS/DGEJ/OAI et SECO), les investissements selon les valeurs sont soit incorporés directement en charge, soit inscrites au bilan.

##### 2.2 Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les postes de caution et garanties correspondent aux relevés bancaires.

##### 2.3 Capital des fonds

Le capital des fonds fait état des fonds affectés spécialement à des prestations ou projets de l'organisation. Le détail figure dans le tableau de variation des capitaux.

##### 2.4 Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation présente les moyens relevant du financement propre de l'organisation. Il est composé du capital libre ainsi que du capital (fonds) lié. Le détail figure dans le tableau de variation des capitaux.

#### Compte de résultat

##### 2.5 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation se répartissent comme suit :

Aucune rémunération n'est versée aux membres de l'organe directeur suprême.

Désignation	PROJETS DIRIS	PROJETS DGEM	PROJETS OAI	PROJET SECO	PROJET DGEJ	PROJETS EVAM	PROJET BCI	PROJETS AUTRES	2025	2024
CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PUBLIC	9 729 451	3 486 077	2 238 189	621 471	575 168	1 058 256	508 887	140 000	18 357 499	17 261 260
RECETTES DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS	567 545	86 924	1 439	120	(389)	14 370	0	784 679	1 454 690	1 663 668
TOTAL RECETTES	10 296 996	3 573 001	2 239 628	621 591	574 780	1 072 626	508 887	924 679	19 812 189	18 924 928
FRAIS DE PERSONNEL LIE	(8 451 458)	(2 952 817)	(1 999 616)	(530 446)	(446 814)	(929 797)	(450 759)	(380 814)	(16 142 519)	(14 841 565)
FRAIS LOCAUX & ENTRETIENS	(878 926)	(397 996)	(123 585)	(53 059)	(94 349)	(87 345)	(37 791)	(54 077)	(1 727 128)	(1 702 976)
CHARGES DES ACTIVITES	(498 786)	(50 389)	(41 822)	(5 355)	(8 565)	(17 254)	(3 447)	(513 517)	(1 139 134)	(1 273 139)
CHARGES ADMINISTRATION & INFORMATIQUE	(316 602)	(142 322)	(85 648)	(24 145)	(13 151)	(29 706)	(13 245)	(37 556)	(662 374)	(630 065)
AUTRES CHARGES	(25 003)	(12 344)	16 386	(2 745)	(4 574)	(2 532)	(1 099)	180 063	148 153	53 892
CHARGES AMORTISSEMENT & REMPLACEMENT	(126 221)	(17 133)	(5 344)	(5 842)	(7 328)	(5 993)	(2 545)	(43 143)	(213 549)	(527 101)
TOTAL CHARGES	(10 296 996)	(3 573 001)	(2 239 628)	(621 591)	(574 780)	(1 072 626)	(508 887)	(849 043)	(19 736 552)	(18 920 954)
RESULTATS EXERCICE	0	0	0	0	0	0	0	75 637	75 637	3 974

**Association OSEO-Vaud  
Vevey**

Aucune rémunération n'est versée aux membres de l'organe directeur suprême.

Aucune rémunération n'est versée aux membres de l'organe directeur suprême.

La Direction de l'association a touché un montant de CHF 151'957 brut pour un emploi à 90% en 2025.

***Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle***

Jusqu'à 10 emplois à plein temps		
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps		
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps	X	X
> 250 emplois à plein temps		

**2.7 Charges d'exploitation**

Le détail des charges d'exploitation figure au point 2.5.

Total des charges	19'953'272	19'049'208
Charges administratives en % du total des charges	1'538'381 7.71%	1'285'469 6.75%
Relations publiques, réseautage en % du total des charges	21'954 0.11%	21'975 0.12%

**2.8 Résultat hors exploitation et exceptionnel**

Le résultat hors exploitation et exceptionnel est constitué des éléments suivants :

Dons	186'693	139'102
AVS : Taxe CO2 + ristourne décompte électronique	2'880	12'226
Résultat sur mesures non conventionnées	(1'312)	(26'694)
Résultat sur vente d'immobilisations	15'283	6'319
Rétrocession extraordinaire secrétariat national (courtier)	18'472	30'013
Perte s/actif financier (Cooqpit)		(20'000)
Divers	(5'771)	(12'713)
	<b>216'245</b>	<b>128'254</b>

<b>3. Dettes envers des institutions de prévoyance</b>	343'869	201'018
--	---------	---------